



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

monuments historiques

Question écrite n° 28533

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation des entreprises de restauration de monuments historiques. Ces entreprises détiennent un savoir-faire très spécifique essentiel à la mise en valeur et à la préservation du patrimoine de notre pays. Toutefois, elle se retrouvent dans une situation financière difficile compte tenu du manque de trésorerie des directions régionales des affaires culturelles. Cet état peut remettre en cause la fin des chantiers en cours, voire les arrêter. Il souhaiterait, dès lors, attirer l'attention du Gouvernement sur cette question importante et lui demander de bien vouloir lui préciser si d'éventuelles mesures sont envisagées.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication a conduit en 2003 un effort sans précédent pour mieux consommer ses crédits. Ainsi les prévisions de consommations des crédits d'investissement montrent que l'année 2003 aura été marquée par une augmentation de presque 10 % des crédits effectivement utilisés. Cette situation a conduit le ministère de la culture et de la communication à devoir utiliser l'ensemble des crédits de paiement disponibles pour faire face aux factures transmises par les entreprises. Afin d'optimiser la gestion de ces crédits de paiement, il a été procédé, en fin d'année 2003, à une affectation fine des sommes disponibles en transférant les crédits des chapitres en excédent sur les chapitres insuffisamment dotés. Une dotation de 24 millions d'euros de crédits de paiement a ainsi pu être déléguée aux DRAC en fin d'année, afin de leur permettre de faire face à la majeure partie des factures des entreprises dont les chantiers étaient achevés ou en cours. Cette première action a permis de répondre aux situations jugées les plus urgentes. Une nouvelle délégation de crédits de paiement a été mise en place dès le début du mois de janvier 2004 pour que le paiement des travaux effectués par ces entreprises soit honoré dans les meilleurs délais.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28533

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2003, page 8735

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1218